

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2013, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel (entré en réunion à 19h55), DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOX Laurent, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absente : DEHE CASTERA Anne

### **1. VOTE DES TAXES POUR L'ANNEE 2013**

Le Maire rappelle que si l'évolution de la base d'imposition des taxes habituelles affectées aux ressources des communes est du ressort des services fiscaux, la fixation des taux des taxes communales est de la compétence du conseil municipal. Pour que celui-ci se prononce, il propose de rappeler les taux appliqués à ce jour, le produit généré par chaque taxe en 2012 et celui attendu, en 2013, avec la seule évolution des bases d'imposition.

Taxe d'habitation taux=18,71% produit 2012=106 198€ produit attendu 2013=102 662€

Taxe foncier bâti taux=10,04% produit 2012=38 823€ produit attendu 2013=39 909€

Taxe foncier non bâti taux=29,90% produit 2012=18 747€ produit attendu 2013=19 166€

Taxe C.F.E.\* taux=25,78% produit 2012=11 472€ produit attendu 2013=11 601€

Les recettes 2012 ont atteint 174 700 € ; les recettes attendues en 2013 sont de 173 338 €.

Le maire propose de maintenir ces taux.

**Le maintien des taux est voté par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE.**

\*C.F.E. = Contribution Foncière des Entreprises

### **2. BUDGETS PRIMITIFS 2013**

#### **Commune :**

Après étude des différents postes et validation, il est noté que le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 505 629 € en fonctionnement et à 210 883 € en investissement.

**Adopté à l'unanimité, soit 13 voix POUR.**

#### **Budget assainissement :**

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 37 495 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 161 855 €

**Adopté par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE.**

#### **Budget atelier-relais PICARLES :**

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 844 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 15 011 €.

**Adopté à l'unanimité, soit 13 voix POUR.**

**Budget Lotissement :**

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 298 556 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 298 556 €.

**Adopté à l'unanimité soit 13 voix POUR.**

**Budget CCAS :**

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 297 €

**Adopté à l'unanimité des membres du CCAS, soit 6 voix POUR.**

### **3. RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut demander à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire. La commune répond aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 et figure dans la liste des communes et des groupements de communes éligibles au titre de l'année 2013.

Il donne lecture du projet de convention transmis par les services de la D.D.T.

Le conseil municipal après en voir délibéré, décide :

- de solliciter la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer une mission d'Assistance Technique d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter de la signature de la présente convention.
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement

### **4. ECHANGE TERRAIN MAGNAUD**

M. et Mme CAHNTER, propriétaires d'une maison d'habitation au village Magnaud souhaitent faire un échange de terrain avec la commune. Le conseil municipal émet un avis de principe favorable pour cet échange. Les élus de la commission des chemins se rendront prochainement sur place afin d'en examiner les modalités.

### **5. SAISON CAMPING 2013**

Monsieur le Maire donne la parole à François FRADIN afin qu'il expose aux membres du conseil municipal les petits travaux qu'il conviendrait de réaliser avant l'ouverture du camping. Il apparaît notamment utile :

- . de revoir la signalisation du camping (et en particulier les panneaux qui se trouvent après le pont dans le bas du bourg)
- . d'enlever les balançoires qui sont sur le terrain
- . de régler moins fort la pression des pommes de douche
- . d'envisager l'installation de mitigeurs pour les douches
- . de poser un second porte manteau dans les douches
- . de résorber la fuite du robinet de purge des lavabos ainsi que celle d'un tuyau de douche
- . d'achever les peintures intérieures côté douches et lavabos.

L'installation d'un point tri (notamment pour le verre) à proximité du plan d'eau serait également un plus pour l'environnement du camping mais ce point semble difficilement réalisable dans l'immédiat.

## **6. Dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité (fonds 1) du Conseil Général de l'Allier**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2013, d'un montant de 16.266 €, au programme d'investissement suivant :

### **VOIRIE RURALE 2013 : 38.909 T.T.C. €**

Le conseil municipal approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

- Dotation fonds 1 : 16.266 € soit un taux de subvention de 50 % du montant H.T.
- Autofinancement : 22.643 €

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'année 2013.

Le conseil municipal mandate le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

. Le conseil municipal sollicite le FAI (Fonds d'Aide à l'Investissement) auprès de la FFF (Fédération Française de Football) pour le projet d'aménagement des vestiaires du stade local.

. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme MAGDELAINE qui demeurent au village de La Goutte Pilard. Ils demandent la remise en état du chemin qui conduit à leur maison d'habitation. Les élus de commission des chemins se rendront sur place. La date du samedi 27 avril à 9h est retenue pour réunir les membres de cette commission.

. Compte rendu du conseil d'école du 14 mars 2013

Monsieur le Maire donne tout d'abord lecture d'un courrier de Madame LEMEUR, parent d'élèves, adressé au conseil municipal. Madame LEMEUR souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal à propos du compte rendu de ce conseil d'école. Les élus font remarquer qu'ils n'ont pas à commenter un compte rendu du conseil d'école.

François FRADIN, à la demande de Monsieur le Maire, est invité à dresser la liste des travaux et aménagements demandés par les enseignants ou par les représentants des parents d'élèves au cours de cette réunion.

Les enseignants souhaitent :

- la pose d'un panneau d'affichage avec une vitrine qui puisse être consulté par les familles à l'extérieur des bâtiments. Il faudrait par ailleurs que ce panneau soit dissocié de celui de la cantine.
- que soit étudié le problème posé par l'alarme incendie qui ne s'entend pas dans tout le bâtiment. Le Maire rappelle que l'école dispose d'une alarme incendie de type 4 dont le déclenchement se fait étage par étage. Cette alarme ne peut techniquement être relié. Il n'y a par ailleurs pas d'obligation d'installation d'une alarme pour ce type d'établissement. La réglementation sera toutefois vérifiée afin de répondre à cette demande au prochain conseil d'école.
- l'installation d'une ligne téléphonique propre à la cantine et à la garderie périscolaire

Les parents quant à eux demandent à la commune :

- de revoir le grillage côté rue
- la création d'un passage piéton aux abords de l'école.

Il apparaît par ailleurs nécessaire d'améliorer l'échange d'informations entre les enseignants et le personnel communal. Une réunion de concertation sera donc organisée entre toutes les personnes concernées : enseignants, personnel communal, élus des commissions communales en charge de l'école et du personnel communal et représentants des parents d'élèves.

. Les élus disponibles se retrouveront le samedi 20 avril à 9h à la station d'épuration. Cette réunion in situ permettra d'étudier un paysagement adéquat du site afin de réduire les nuisances visuelles des riverains de la station.

. L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs SANGIORGIO et CHATAIN, propriétaires au hameau de Magnaud qui ont émis le souhait de pouvoir exposer aux membres du conseil municipal les problèmes qu'ils rencontrent avec un autre propriétaire du village susnommé. Après avoir écouté attentivement les griefs de ces personnes à l'encontre de leur voisin, il est décidé dans un premier temps, de solliciter le conseil du service juridique de l'Association des Maires de France.

La séance est levée à 21h30.  
Compte rendu vu par le Maire  
Rédacteur : François FRADIN

Affichage le 3 mai 2013